

L'activité de la section tessinois du Heimatschutz

Autor(en): **Bernasconi, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **65 (1970)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174200>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Corippo, dans le val Verzasca, l'un des villages tessinois les plus caractéristiques. Des études sont en cours pour assurer et son intégrité et sa survie.

L'activité de la section tessinoise du Heimatschutz

Les considérations forcément sommaires que la section organisatrice peut présenter, lors d'une assemblée générale, sur son activité, demandent à être complétées; et cela s'impose après le beau congrès de ce printemps au Tessin. Même ici, cependant, les préoccupations de la *Società ticinese per la conservazione delle bellezze naturali ed artistiche* ne pourront être exposées qu'en partie, tant elles sont nombreuses.

Nos tâches ne peuvent être accomplies qu'avec l'appui des autorités, et seulement si notre idéal est compris et accepté par une grande partie de la population. Les obstacles, en effet, sont nombreux: une spéculation sans scrupules, l'absence d'une législation moderne sur l'aménagement du territoire et sur la protection de la nature et du patrimoine, l'insuffisance des prescriptions sur les

constructions urbaines et villageoises, l'expansion d'une architecture sans respect pour les sites, le manque de ressources financières dans diverses régions, exigent des interventions sans cesse renouvelées de la section tessinoise du « Heimatschutz ». Notre revue trimestrielle *Il nostro paese* doit faire connaître nos buts à la population et la sensibiliser à nos problèmes; depuis quelque temps, elle cloue au pilori les erreurs les plus voyants, en les commentant par le texte et par l'image. En outre, elle publie chaque année un ouvrage (le prochain sera consacré aux fontaines tessinoises).

Pour des raisons personnelles aussi bien que financières, la section doit répartir judicieusement ses forces, et, pour agir efficacement, s'en tenir à un programme d'urgence plutôt que de dis-



Les prairies des mayens de Cari, dans la Léventine au-dessus de Faïdo. Des maisons de vacances y ont poussé en grand nombre; des vingtaines ou des centaines y seront construites, dans une totale anarchie, car jusqu'à ce jour n'existe ni plan de zones, ni règlement quelconque. A ce régime, le développement touristique tuera le tourisme.

perser ses efforts. De ce programme lui-même, nous ne pouvons relever ici que les points les plus importants.

Législation

Au Tessin comme ailleurs, la Seconde Guerre mondiale a été suivie d'une activité fébrile de la construction, qui a profondément altéré le visage de nos cités, de nos villages et de nos sites. La loi sur les constructions de 1940 (déjà révisée trois fois) n'a pu empêcher des lotissements incohérents. En avril 1969, le peuple a malheureusement repoussé une loi sur l'aménagement du territoire votée l'année précédente par le Grand Conseil. Peut-être avait-elle été mal présentée et défendue? Toujours est-il que le gouvernement prépare actuellement une révision de la loi sur les constructions qui doit être discutée cette année encore au

parlement cantonal. Le « Heimatschutz » tessinois soutiendra cette « petite » loi, car elle constitue tout de même un modeste pas en avant.

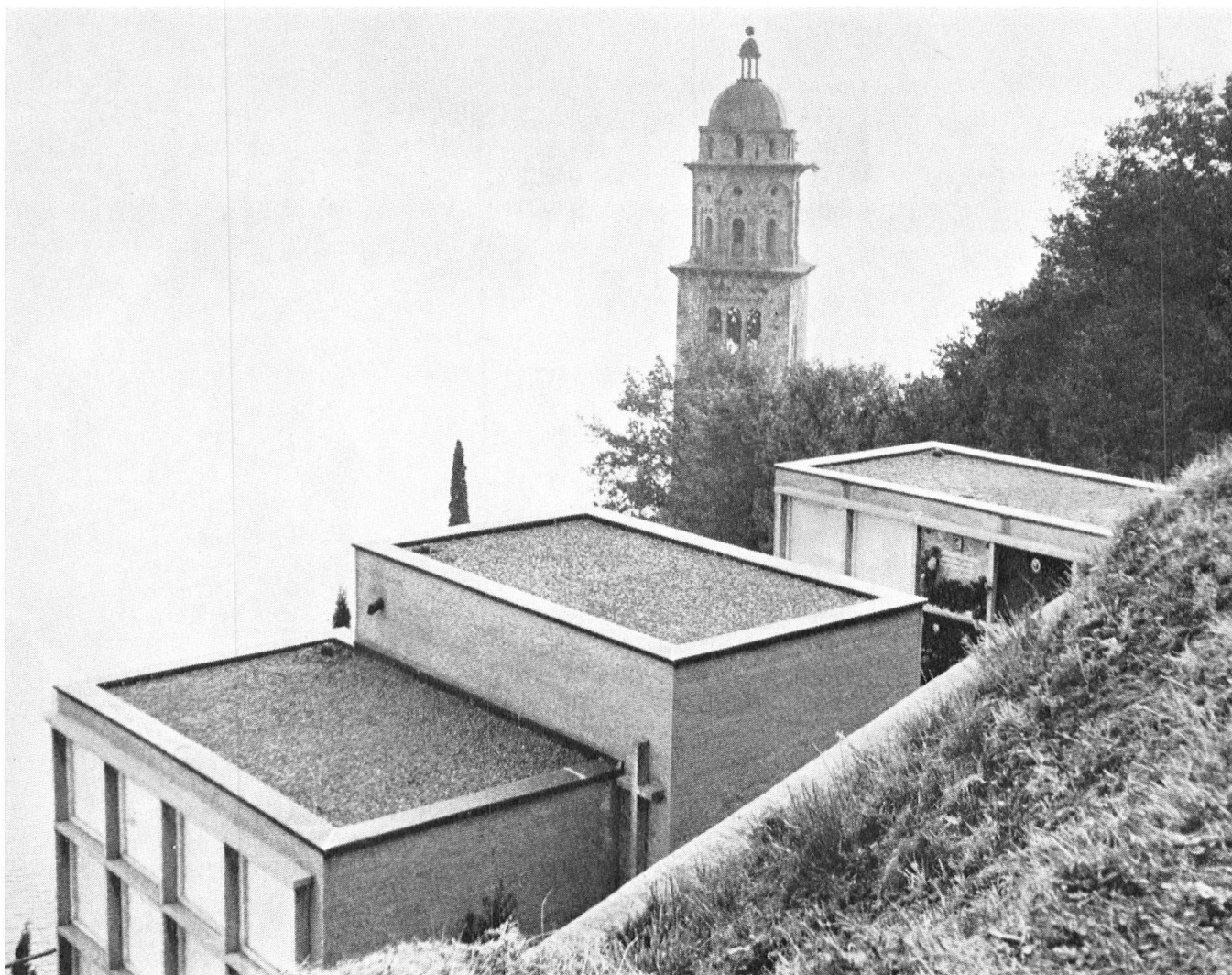
Quant à la loi sur la protection de la nature et du patrimoine, elle nous donne de vives préoccupations. Une commission spéciale de notre comité étudie un projet de révision qui concerne notamment la procédure de recours. Nous estimons en effet que les possibilités de recours sont tout à fait insuffisantes, et que la Commission cantonale de protection de la nature et du patrimoine, dans les conditions présentes, ne peut pas faire face aux exigences actuelles. N'en retenons pour preuve que quelques exemples déplorables: l'enlaidissement continu du site de Morcote, celui de Campagna Adorna (Mendrisiotto) par de gigantesques réservoirs de carburant, le camouflage tout à fait insuffisant des murs de béton qui bordent l'autoroute Bissone-Maroggia, et les atteintes multipliées de l'architecture nouvelle au cadre environnant, particulièrement offensantes dans les environs de Locarno, de Castagnola et de Morcote. La protection de la nature et du patrimoine, au Tessin, a un urgent besoin de meilleures prescriptions légales.





Cette tour à capturer les oiseaux (Rovio) s'appelle en tessinois « roccolo ». Quoique la loi qui interdit la chasse aux petits oiseaux date de 1875, on ne jurerait pas que ce roccolo n'ait plus jamais servi à aucun chasseur.

Ci-contre: Vieille grange (en Valais « raccard », au Tessin « torba ») posée sur des palets de pierre, dans le val Maggia supérieur; un spécimen de ce type tout au moins devrait être conservé. – Le moulin de Corippo. Sa roue est immobile depuis des années, mais il est question de la remettre en mouvement.



Dans la partie supérieure du cimetière de Morcote, à proximité de Santa Maria del Sasso, dont le clocher se voit au second plan, on vient de construire ces trois blocs contenant des « loculi », niches destinées à recevoir des cercueils. Offense impardonnable à l'un des sites les plus célèbres du Tessin! – Page 95.

Précieux témoins du passé

Il est tout simplement exclu de vouloir sauver tous les édifices qui incarnent, extérieurement, les us et coutumes de nos ancêtres. En ce domaine aussi, la section tessinoise a limité ses objectifs, afin d'unir tous les efforts tendant à conserver au moins quelques-uns de ces témoins caractéristiques de la culture d'autrefois. Une commission a dressé pour les 153 communes du canton un inventaire des plus intéressants d'entre eux; il a été soumis au Département cantonal des travaux publics, et les pourparlers sont en cours. En voici quelques exemples:

Roccolo: C'est le nom qu'on donne à des constructions en forme de tour que l'on élevait le plus

souvent sur une colline boisée pour la capture des oiseaux (procédé interdit par une loi fédérale depuis 1875).

Torba: Ce mot désigne les « raccards » construits selon la méthode des Walser (avec le palet de pierre anti-rongeurs reposant sur un pilet de bois).

Maglio: Il s'agit d'une forge actionnée par la force hydraulique, et dont les lourds marteaux permettaient de façonner le fer brut pour l'outillage agricole ou domestique.

Molino: Il est possible de restaurer un moulin dont la meule de pierre est fixée directement à l'axe même de la roue à aubes; ce système est particulièrement rare et ancien.

Forno del pane: Il s'agit des fours banaux, encore en activité dans le val Verzasca et dans la vallée de Campo.

Autres objectifs

Quelques-uns des problèmes les plus brûlants de la protection des sites doivent être mentionnés:



Au fond du val Muggio, dans le Mendrisiotto, deux fontaines, la première où se lave le linge, la seconde abreuvoir. Grâce à la construction prochaine d'une route de contournement, ces jolies fontaines seront mieux mises en valeur.

Monte-Generoso: Lorsque la S. A. Bellavista eut présenté un projet de nouveau centre touristique, l'Etat nomma une commission spéciale pour l'élaboration d'un plan de zonage dans les communes intéressées. Une commission de notre section va l'étudier et proposera en tout cas des modifications si un lotissement acceptable et harmonieux, avec des zones de non-bâtir correspondantes, n'est pas assuré.

Autoroute Chiggiogna-Rodi: Notre société voue une attention particulière à la construction des routes nationales au Tessin. Si, dans l'ensemble, le tronçon Lamone-Chiasso s'insère de façon heureuse dans le paysage, tel n'est pas le cas, selon les plans présentés par l'Etat, pour le tronçon Chiggiogna-Rodi dans la Léventine, car le site de

Faido en serait gravement affecté, ainsi que les gorges de Piottino. La section tessinoise compte que l'on étudiera d'autres variantes.

Cari (Campello): Notre section déplore que l'Etat ait autorisé la construction de cinq gros « chalets » de dix appartements chacun, et que la Confédération ait accordé la concession du téléphérique Faido-Cari. D'après les projets présentés, dix chalets doivent être construits dans cette région en partie boisée, plus 120 maisons en terrasses, et cela en l'absence de tout plan d'aménagement. Avec une pareille anarchie, le tourisme sape ses propres intérêts. Le « Heimatschutz » tessinois conçoit fort bien la nécessité de lui ouvrir de nouvelles perspectives, mais cela ne saurait se faire sur la base d'une spéculation sans entraves, et sans que l'on tienne compte des légitimes postulats de la protection du paysage. La situation à Cari est d'autant plus regrettable que nous avons proposé à l'Etat notre collaboration et même une aide financière... hélas sans succès.

Renaissance des villages et vallées

Notre section appuie naturellement l'intervention de la Ligue suisse du patrimoine national en faveur des villages particulièrement intéressants de Corippo (val Verzasca) et Meride (Mendrisiotto), où les plans d'ensemble actuellement en cours doivent jeter les bases d'une renaissance des localités rurales menacées de mort lente. Il y a lieu d'espérer que ces réalisations serviront de modèles et auront une force de rayonnement favorable à d'autres régions. La section tessinoise s'occupe très activement de l'avenir du val Bavone, du val

Onsernone et du val Verzasca, et tirera bientôt les conclusions de cette triple étude.

Elle a connu, au cours de ses 62 ans d'existence, des succès dignes d'attention, mais aussi de douloureuses déconvenues. Elle doit à ses 1450 membres, à ses amis ligueurs de tout le pays, et surtout à la communauté, de lutter sans relâche pour sauvegarder, à l'intention des générations à venir, un patrimoine naturel et culturel d'une valeur irremplaçable.

E. Bernasconi

(Trad. résumée de C.-P. B.)

L'aménagement du territoire vu par les Cahiers protestants

Les *Cahiers protestants* ont consacré l'année dernière un de leurs fascicules à l'aménagement du territoire. En prenant cette initiative, ils ont apporté une nouvelle preuve que cette question n'intéresse pas seulement les spécialistes et les autorités, mais qu'elle nous concerne tous dans notre démocratie, où les citoyens sont appelés à se prononcer sur les problèmes d'intérêt national, cantonal et communal, tels que la lutte contre la pollution des eaux et de l'air, la protection des monuments et des sites, les remaniements parcellaires, les équipements touristiques, les implantations industrielles et la mécanisation de l'agriculture.

Pour cette étude (200 pages environ d'un petit format), il a été fait appel à une vingtaine de personnes compétentes de nos cantons romands, plus un Bernois et un Saint-Gallois, soit des géographes, des architectes, des juristes, des ingénieurs ruraux, un hydrologue, un économiste, une sociologue et, bien entendu, aussi à un pasteur.

L'aménagement du territoire a pris ces dernières années une grande importance et pose des problèmes souvent difficiles à résoudre du fait de notre attachement au fédéralisme. Lorsque MM. Bridel et Rollier affirment dans l'éditorial qu'il faudrait revoir le problème de la formation des régions et faire sauter le cadre (souvent périmé) des limites des communes, des cantons, des districts, voire des États, et favoriser encore plus l'éclosion de groupements de communes, ils n'ignorent pas qu'ils rencontreront une forte opposition, car l'idée d'aménagement du territoire est encore en Suisse associée à celle d'activité communale. Mais on ne peut, même dans notre pays, fermer les yeux sur le bouleversement des structures professionnelles provoqué par les progrès techniques et ses conséquences sur la répartition de la population et l'exploitation du sol.

Les problèmes sont clairement définis; l'architecte de l'État de Vaud, M. J.-P. Vouga, met en garde contre l'accusation de technocratie dans une invitation à la collaboration à tous les niveaux de la hiérarchie. La lutte contre la pollution de l'eau nécessite un effort des collectivités publiques, qui doit être soutenu par un effort correspondant des particuliers. La faune et la flore de notre pays sont menacées, mais, nous déclarent deux zoologues, le développement de la technique

et la conservation de la nature sont des buts parfaitement conciliables. Un architecte-urbaniste fribourgeois reconnaît la tâche d'information et de recherche assumée par de nombreux organismes publics et privés, tels que le Heimatschutz, la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Commission fédérale des monuments historiques, Civitas nostra, et, sur un plan plus étendu, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. La spéculation immobilière et l'explosion démographique des villes menacent notre agriculture. L'industrie, par la consommation accrue de l'eau, du gaz, du pétrole et du pétrole entraîne d'importants changements surtout dans les pays en voie de développement. L'apport de l'énergie nucléaire, bien qu'encore relativement modeste par rapport à l'électricité, est appelé à jouer un rôle, qui n'est pas négligeable. Enfin l'équipement socio-culturel (cinémas, théâtres, etc.) ainsi que le tourisme occupent aussi une place importante dans l'aménagement du pays.

Après avoir passé en revue les domaines concernés, les auteurs de cette étude procèdent à un essai de synthèse. L'accroissement rapide des centres urbains pose le problème du rôle qui leur est dévolu. Une des conséquences est la concentration des services divers (les supermarchés par exemple). Un aménagement équilibré ne pourra être réalisé que lorsque les problèmes fonciers auront été examinés à fond. Il faut pour cela dresser dans chaque canton un plan des terrains réservés avant tout à la collectivité (par exemple les crêtes du Jura et certaines zones de grève des lacs de Bienne et Neuchâtel frappées d'interdiction de construire) et procéder à des remaniements parcellaires sans recourir à la nationalisation du sol. Dans l'étude sur l'évolution du droit foncier, un notaire neuchâtelois déclare que « l'aménagement du territoire ne portera atteinte ni au contenu traditionnel de la propriété foncière, ni à la liberté du marché du sol ». Il veillera tout au plus à ce que l'un et l'autre respectent les limites à l'intérieur desquelles ils peuvent se manifester sans nuire à la collectivité.

Le cahier no 5-6 des *Cahiers protestants* apporte sous une forme condensée et riche en enseignements une contribution utile à l'examen des problèmes posés par l'aménagement du territoire.

Frédéric Gampert